

MINISTERE DE L'EDUCATION
NATIONAL

UNIVERSITE MARIEN NGOUABI

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

SECTEUR DU PERSONNEL
ET DES ETUDES

SECRET

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI
DU TRAVAIL * Democratie * Paix

SECRET N° 64/504 du 26.6.84
P.N. UNEC. SG. GRAB.

Portant intégration dans le statut du
personnel de l'Université Marien NGOUABI
et nomination de Monsieur LOUZOLO
KIMBEMBE Paul, en qualité d'Assistant
Stagiaire de 1ère Classe.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VICAB/

C.B.

RECT. UNEC

DC/TF

- VU la Constitution du 8 Juillet 1972 ;
VU la Loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article
37 de la Constitution du 8 Juillet 1972 ;
VU la Loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des
fonctionnaires en République Populaire du Congo ;
VU l'Ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de
l'Université de BRAZZAVILLE ;
VU l'Ordonnance 09/74 du 14 Mai 1974 portant modification de
l'Ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de
l'Université de BRAZZAVILLE ;
VU l'Ordonnance 034/77 du 28 Juillet 1977 portant changement
du nom de l'Université de BRAZZAVILLE en Université Marien
NGOUABI ;
VU le Décret 75/439 du 14 Novembre 1975 portant statut du
personnel de l'Université de BRAZZAVILLE ;
VU le Décret 81/675 du 29 Septembre 1981 modifiant le Décret
75/439 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de
l'Université de BRAZZAVILLE ;
VU le Décret 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des
traitements et salaires des personnels de l'Université de
BRAZZAVILLE ;
VU le Décret 76/439 du 16 Novembre 1976 portant organisation de
l'Université de BRAZZAVILLE ;
VU le Décret 79/54 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
VU le Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des
membres du Conseil des Ministres ;
VU le Rectificatif 81/016 du 26 Janvier 1981 au Décret 80/644
du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres ;
VU le Décret 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un membre
du Conseil des Ministres ;
VU le Décret 59/23/FP du 30 Janvier 1959 fixant les modalités
d'intégration des fonctionnaires dans les cadres de la
République Populaire du Congo ;
VU le Décret 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
VU le Décret 64/130/MP du 9 Mai 1962 relatif au régime des
nominations des fonctionnaires ;

.../...

- VU le Décret 57/50/P-BD du 24 Février 1967 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde, des notes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, promotions de la carrière administrative et reclassements (notamment son article 1er) ;
- VU l'Arrêté 5687/EP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- VU le Certificat de Prise de Service N°4724/UNEC.DG.DPAE.MIL. du 29 Décembre 1983 ;
- VU le Dossier de candidature à un poste d'Enseignant à temps plein présenté par l'intéressé ;

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER : En application des dispositions de l'article 12 (nouveau) du Décret N° 575 du 29 Septembre 1961 susvisé, Monsieur LOUZOLO-KIMBEKE Paul de nationalité Congolaise, né le 9 Juillet 1954 à Pointe-Noire (Région du Kouilou), titulaire du Doctorat de 3ème Cycle, Spécialité : Sciences des Matériaux délivré par l'Université de Poitiers le 15 Octobre 1983, est recruté à l'Université Marien NGOUABI, inscrit dans le statut du Personnel de l'Université Marien NGOUABI et nommé Assistant stagiaire de 1ère Classe, indice 1110.

ARTICLE 2 : Le présent Décret ^{prendra} effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté ^{Pour} compter du 1er Décembre 1983 date effective de prise de service de l'intéressé à l'Université Marien NGOUABI, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera.

BRAZZAVILLE, le 20 Juin 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

LE Ministre des Finances

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Itini Ossétoumba -LEKOUNDEOU.

Antoine NDINGA-OBA

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

REPARTITIONS

DIR/CAB	1
DIR/SC	1
DIR/CAB	2
DIR	2
DIR/SC	2
CORPC	1
UNEC	20
CL	1
INTEC	1
INTEC/SC	1
CHORO	2

Bernard COMBO MATSIONA